



Bulletin d'adhésion

Année 2022

NOM DE LA STRUCTURE :

ACTIVITE :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Téléphone : Site internet :

Courriel : @

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT :

Nom et prénom :

Fonction :

Ligne directe : Courriel :

➔ VOS MOTIVATIONS ET ATTENTES VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION BIO CENTRE :

.....
.....
.....

déclare solliciter l'adhésion de l'organisme / la personne ci-dessus en tant que membre de Bio Centre pour l'année civile 2022 et verse à cet effet une cotisation de€, (voir calcul du montant au verso), et m'engage à respecter les statuts de Bio Centre ainsi que son règlement intérieur en vigueur au moment de l'admission (documents consultables sur le site internet www.bio-centre.org).

Pour les collèges distributeurs et préparateurs : CA bio 2021 : €

Le site de Bio Centre présente sur une carte l'ensemble des acteurs de la filière bio régionale contenant des informations sur l'activité de ses membres. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées et votre activité de la structure apparaissent sur le site internet de Bio Centre, veuillez cocher cette case.

Vous pouvez demander à modifier vos informations en envoyant un mail à contact@bio-centre.org

(ATTENTION : joindre à votre bulletin d'adhésion une copie du Certificat AB en cours de validité)

Le :

Signature et cachet

Règlement : Par chèque bancaire libellé à l'ordre de Bio Centre
Par virement en mentionnant dans le libellé le nom de votre structure
(rib : FR 76 1480 6000 3470 0225 8731 645 SWIFT : AGRIFRPP848)



DEFINITION DES COLLEGES - cotisations 2022

(Extrait des statuts de BIO CENTRE)

Article 6 : COMPOSITION

Les adhérents se répartissent en 5 collèges :

Collège « producteurs » :

sont membres les agriculteurs notifiés en agriculture biologique représentés par les six Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) de la région Centre. Les six GAB constituent le collège producteur de BIO CENTRE qui est également le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques (GRAB) de BIO CENTRE.

Collège « institutionnels » :

sont membres les organisations et syndicats agricoles, chambres consulaires, centres techniques, de recherche et de formation, structures interprofessionnelles.

Collège « préparateurs » :

sont membres les structures (entreprises, associations, groupements, syndicats, coopératives,...) de transformation, stockage, conditionnement de produits biologiques.

Collège « distributeurs » :

sont membres les structures (entreprises, associations, groupements, syndicats, coopératives...) de distribution, de mise en marché de produits biologiques ou de fournitures pour l'agriculture biologique.

Collège « consommateurs » :

sont membres les associations de consommateurs, collectivités territoriales, restaurants collectifs, associations de protection de l'environnement.

Vous appartenez au collège :	Votre Chiffre d'affaire Bio en 2021 est	Votre cotisation est de :
PRODUCTEURS (GABS)		110 €/ adhérent
PREPARATEURS	< 100 000 €	50 €
OU DISTRIBUTEURS	100 000 à 150 000 €	80 €
	150 000 à 750 000 €	130 €
	750 000 à 1,50 M€	200 €
	1,50 à 4 M€	300 €
	> 4 M€	500 €
INSTITUTIONNELS		160 €
CONSOMMATEURS		15 €